

Docteur Guy Kodzo ALOVOR

2, rue Saint Fursy

80200 Péronne – France

Tel : +33686953356

À Son Excellence

Monsieur le Ministre de la Santé et de la
Protection Sociale du Togo

Ministères

Avenue Sarakawa

Quartier Administratif - BP 386

Lomé - Togo

Objet : Droit de Réponse du Dr Guy Alovor, Chirurgien, au Courrier de la Ligue des Consommateurs du Togo fondé sur une absence de preuves matérielles et vérifiables, diffusé dans les médias et ne respectant pas la présomption d'innocence.

Fait à Péronne, le 11 septembre 2018

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai été informé que vous avez été saisi par la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) suite à un article publié dans un journal à sensation de Lomé (**L'Alternative numéro 731 du 31 août 2018 en pages 1, 3, 5, 6, 7**).

Ce journal, sur la base d'une pseudo investigation pêchant par un manque de preuves et de connaissances médicales évidentes, m'a mis en cause.

Le contenu de l'article présente un caractère diffamatoire fondé sur la diffamation, une absence de preuves matérielles et vérifiables, des allégations inexactes, le non-respect de la présomption d'innocence et a été diffusé dans les médias et les réseaux sociaux togolais et internationaux avec l'intention de nuire à ma personne et ma

réputation et surtout de trouver un bouc-émissaire à des dysfonctionnements graves au sein du Centre Hospitalier Universitaire de Lomé au Togo.

Je vous informe que c'est à l'invitation de Centre Hospitalier Universitaire de Lomé (CHUL) que j'ai fait des interventions chirurgicales à titre gracieux (pas d'honoraires et mes billets d'avion, de restauration, de transport local et d'hôtel ont été à ma charge). De plus, j'apportais du matériel indisponible sur place (anesthésiants, aiguille à ponction lombaire micro traumatique, atropine, éphédrine, Catapressan, gants stériles, fils de suture, champs à usage unique, antidouleurs pour au moins 15 jours, Lovenox pour prévenir la phlébite et l'embolie pulmonaire durant 1 mois, antibiotiques, pansements stériles, lames de bistouris, antiseptiques, drains et bouches de drainage, tubulures de jersey, drapages transparents collés, compresses stériles et même les 3 blouses stériles à usage unique de l'opérateur, aide et instrumentiste...) afin de pallier à des carences graves du CHUL et les mettais à disposition à titre gracieux pour les patients.

Dans des audios diffusés dans les réseaux sociaux, j'ai été accusé par les mêmes journalistes d'avoir contribué à la mort de patients.

Je vous informe aussi qu'aucun de mes patients n'est mort et que tous sont bien vivants, guéris, n'ont eu aucune complication et peuvent témoigner au cours d'une procédure juridique en cours de démarrage en France où l'indépendance des tribunaux à compétence internationale et l'Etat de droit fonctionnent.

Je vous adresse copie de ma réponse à la LCT et vous prie de m'informer de vos actions éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.